

# Le Journal de Françoise

(GAZETTE CANADIENNE DE LA FAMILLE)

Paraissant le 1er et le 3ième samedi de chaque mois.

DIRECTRICE : R. BARRY

*Dire vrai et faire bien*

**ABONNEMENT :**

UN AN - - - - \$2.00  
SIX MOIS - - - - 1.00  
Strictement payable d'avance.

**REDACTION et ADMINISTRATION**

80, Rue Saint-Gabriel, Montréal.  
TEL. BELL, MAIN 999

**A L'ÉTRANGER :**

Un an - - - - - Quinze francs  
Six mois - - - - - 7 frs 50  
Strictement payable d'avance.

## L'AIMÉE

*Elle passe à l'heure où le jour s'éveille,  
Où le clair soleil qui brille au printemps  
Sème dans les prés ses tons éclatants  
Et verse aux flots bleus sa lueur vermeille.*

*Elle passe ainsi qu'une blonde abeille,  
Frêle, l'air gentil, les cheveux flottants,  
Toute rose, et mise avec ses vingt ans  
Comme une marquise au temps de Corneille.*

*Quand elle est passée, on la suit des yeux ;  
On ne sait vraiment qu'admirer le mieux :  
Ou sa taille fine ou sa tête blonde.*

*Pour moi qui l'adore et ne le dis pas,  
J'irais volontiers jusqu'au bout du monde  
Pour suivre au hasard le bruit de ses pas.*

JULES DAVEIGNO.

(Le Livre du Cœur).

### Dura Lex...

LA loi est dure. Si encore elle n'était que dure, mais, trop souvent, elle est inique, injuste. Et je ne comprends pas que sous la poussée de la civilisation qui continue chaque jour son œuvre, rien ne soit tenté pour améliorer ce que nos législations ont gardé de très barbare.

Ainsi, par exemple, on est allé—de par la loi—arrêter dernièrement le frère d'un forçat évadé pour avoir donné un asile de quelques heures et du pain à ce malheureux.

Un frère—coupable si l'on veut et le

fut-il trois cents fois plus—qui vient frapper à votre logis, demandant secours et protection, n'a-t-il pas vraiment des droits à l'un ou à l'autre? et ne devrait on pas plutôt punir celui qui, refusant d'écouter la voix de son sang, inhumainement fermerait sa porte à l'appel fraternel?

En bien, moi, je déclare—et l'on viendra m'arrêter si l'on veut pour l'avoir pensé et écrit—que je donnerais à n'importe quel criminel qui viendrait le solliciter le morceau de pain dont il aurait besoin pour apaiser sa faim, et il pourrait la manger en paix, cette bouchée de pain sans que son esprit

fût troublé par la crainte de mes dénonciations. Ah! cette chasse à l'homme combien elle est horrible et combien elle m'inspire de dégoût! Si la justice humaine l'exige dans l'intérêt de la société, laissons-la faire son œuvre dans l'ombre, sans lui donner le grand jour de la publicité.

Tous les jours, les titres palpitants se dressent, pour la foule, dans nos journaux :

“ Il était ici Il a passé par là. C'est lui. Sera-t-il pris? ” En outre, tous les signalements qui peuvent maintenir les limiers sur la piste de cette pauvre bête humaine.

Et quand je songe à ce misérable, traqué de tous côtés, ayant tout contre lui, la terre et les hommes, quand je le vois faire une lutte si vaillante et si brave pour s'assurer du plus grand de tous les biens : la liberté, vous penserez de moi ce que vous voudrez, mais j'ai dans l'âme le désir que le forçat échappe à ceux qui le poursuivent et qu'il vive, dans quelque coin ignoré, une vie qu'il ferait sans doute meilleure, pour toutes les peines, toutes les angoisses qu'elle lui a coûtées.

\*\*\*

Oui, la loi est inique.

Que dire de cette clause du code qui oblige une femme à déposer en cour de justice contre son mari?

“ L'accusé—sa femme, son mari, selon le cas, seront trouvés témoins compétents...”

Un juge sur son banc sentit tout son être se révolter devant ces lignes—je cite le cas récent de l'affaire Bélanger—et refusa d'obliger la femme de l'inculpé à donner un plein et entier témoignage contre son mari. Et cependant, il ne se trouve pas un homme